Carrière de la Rivière

601, Chemin du Courtilet
38 210 LA RIVIERE

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'UNE CARRIERE DE MATERIAUX CALCAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA RIVIERE (38)

(Livre V du Code de l'Environnement)

Alliance Environnement Conseil	***Agence de Lyon*** Immeuble Danica B 21, avenue Georges Pompidou 69 486 Lyon cedex 03 www.alliance-environnement-conseil.fr	Tel : 04 72 91 32 95 Port. : 06 85 20 50 49 Mail : aec.jvantard@gmail.com **Référence dossier : 14.34.C.38**
Auteur de l'étude	**Relecture et assurance qualité**	Elaboré le : 13 avril 2017
Julien VANTARD	Jean-Christophe SOURIMANT	Modifié le : 5 janvier 2018

PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER

Le contenu du dossier d'autorisation est composé des pièces suivantes :

PIECES	CONTENU
Pièce 0 **Résumés non techniques**	✓ Présentation générale du dossier ✓ Résumé non technique de l'étude d'impact ✓ Résumé non technique de l'étude de dangers ✓ Résumé non technique de l'étude santé ✓ Raisons du projet
Pièce 1 **Renseignements techniques et administratifs**	✓ Instruction et procédure suivie ✓ Renseignements concernant le demandeur et le projet ✓ Renseignements concernant l'assise foncière ✓ Procédés de fabrication, produits mis en œuvre, produits finis et renseignements concernant les installations ✓ Esquisse des principales solutions de substitution examinées pas le maître d'ouvrage et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu ✓ Nature et volume des activités ✓ Autres procédures administrative connexe ✓ Note justificative des capacités techniques et financières
Pièce 2 **Etude d'impacts**	✓ Contexte réglementaire ✓ Description du projet ✓ Analyse de l'état initial du site et de son environnement ✓ Synthèse et conclusion de l'état initial ✓ Analyse des effets du projet sur l'environnement ✓ Analyse des effets cumulés du projet avec les autres installations périphériques relevant du régime des ICPE ✓ Impacts des travaux préparatoires ✓ Synthèse des impacts du projet sur l'environnement et analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme. ✓ Interactions potentielles avec les différents éléments de l'étude d'impact ✓ Mesures pour prévenir, supprimer ou réduite les conséquences de l'exploitation ✓ Analyse des impacts résiduels du projet après la mise en œuvre des mesures d'atténuation ✓ Utilisation rationnelle de l'énergie ✓ Mesures prises pour la remise en état du site et usage futur ✓ Calcul des garanties financières
Pièce 3 **Etude des dangers**	✓ Préambule ✓ Identification des dangers et des événements indésirables ✓ Les conséquences pour l'environnement et les mesures préventives ✓ Les mesures de prévention ✓ Conclusion
Pièce 4 **Mémoire sur la sécurité publique, la sécurité et l'hygiène du personnel**	✓ Préambule ✓ Dispositions générales ✓ Organismes de prévention et formations du personnel ✓ Consignes de sécurité ✓ Document unique ✓ Aménagement du lieu de travail ✓ Sécurité du personnel ✓ Santé du personnel ✓ Vérifications techniques ✓ Santé publique ✓ Plan d'intervention en cas d'accident sur le site ✓ Effets sur la santé
Pièce 5 **Effets sur la santé**	✓ Préambule ✓ Méthodologie préconisée pour la réalisation de l'étude ✓ Application au site ✓ Définition des doses réponses et effets sur la santé ✓ Evaluation des expositions des populations et doses moyennes journalières ✓ Conclusions
Pièce 6 **Analyse des méthodes Auteurs des études**	✓ Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets de l'installation sur l'environnement ✓ Bibliographie ✓ Auteurs des études
Pièce 7 **Annexes**	✓ Annexes cartographiques ✓ Annexes administratives ✓ Annexes techniques

PIECE 0

- Présentation générale du dossier
- Résumés non techniques
- Raisons du projet
- Auteurs de l'étude

SOMMAIRE

0. PRESENTATION GENERALE DU PROJET – RESUMES NON TECHNIQUES - RAISONS DU PROJET ET AUTEURS DE L'ETUDE 1

0.1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT 1
0.1.1. Présentation du projet 1
0.1.2. Localisation du projet 1
0.1.3. Récapitulatif des renseignements relatifs au projet de carrière 4
0.1.4. Servitudes et contraintes réglementaires au droit du secteur d'étude 5
0.1.5. Etude des principaux effets du projet 5

0.2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER 17

0.3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES EFFETS SUR LA SANTE 21

0.4. RAISONS DU PROJET 23
0.4.1. Généralités 23
0.4.2. Raisons techniques du projet 23
0.4.3. Raisons socio-économiques 23
0.4.3.1 Besoins en granulats 23
0.4.3.2 L'emploi 23
0.4.3.3 Le transport 24

0.4.4. La valorisation du gisement disponible 24

0.4.5. La qualité des matériaux du site de LA RIVIERE 24

0.4.6. Un contexte environnemental favorable 24

0.4.7. Un projet compatible avec le POS de la commune de LA RIVIERE 24

0.4.8. Un projet compatible avec l'ensemble des documents planificateurs 24

0.4.9. Raisons liées à la remise en état 25

0.4.10. Un projet respectueux des principes propres au développement durable avec l'utilisation et l'optimisation d'infrastructures déjà existantes 25

0. PRESENTATION GENERALE DU PROJET – RESUMES NON TECHNIQUES - RAISONS DU PROJET ET AUTEURS DE L'ETUDE

0.1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

0.1.1. Présentation du projet

La société Carrière de La Rivière exploite actuellement une carrière de matériaux calcaires sur le territoire de la commune de La Rivière, aux lieux-dits « La Fontaine d'Argivaux » et « Le Mas d'Hartay ».

Le fonctionnement de cette carrière est autorisé par **l'arrêté préfectoral n°2003-04512 en date du 5 mai 2003**, pour une durée de 15 ans.

L'emprise cadastrale globale de la carrière actuelle ressort à **environ 21,9 hectares**.

Le rythme maximum d'extraction est fixé à **1 000 000 tonnes par an** et le rythme moyen est de l'ordre de 500 000 tonnes par an.

La société Carrière de La Rivière souhaite procéder au renouvellement de l'actuelle carrière, sans extension.

Le gisement en présence permet d'envisager **une durée d'exploitation de 30 années**, sur la base d'un rythme moyen d'exploitation maintenu à 500 000 tonnes par an.

Le projet de renouvellement de l'actuelle carrière ne prévoit pas l'implantation d'une installation de traitement de matériaux dans l'emprise cadastrale du projet.

Une unité de traitement des matériaux est implantée en périphérie immédiate de l'actuelle carrière. Cette installation est actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral n°2003-04513 du 5 mai 2013 et actuellement exploitée par la société Budillon Rabatel.

Les opérations de remise en état conduiront à la restitution d'un espace à vocation naturelle, tout en tenant compte des **caractéristiques paysagères du secteur d'étude.**

Une fois traités, les matériaux fournissent des produits finis de différentes granulométries destinés à être commercialisés **sur le marché départemental de l'Isère et plus particulièrement la région Grenobloise** pour le compte des entreprises du BTP, des collectivités ou des particuliers.

Les **caractéristiques mécaniques des matériaux** extraits sur le site de la carrière sont **excellentes** et permettent divers **usages qualifiés de « nobles »** et notamment pour les chantiers de travaux publics et du bâtiment (**structure sous chaussée**, **enrochements** …).

0.1.2. Localisation du projet

La carrière actuellement exploitée par la société « Carrière de La Rivière » se trouve localisée sur le territoire de la **commune de La Rivière,** dans le département de l'**Isère** (38).

Cette exploitation se situe à une distance significative des principales agglomérations, présentes dans le secteur d'étude :

- A environ 1 600 m au Nord-Est de la commune de Saint Gervais ;
- A environ 2 600 m au Sud-Ouest du centre bourg de La Rivière ;
- A environ 4 100 m au Sud-Est de la commune de L'Albenc ;
- A environ 4 300 m au Sud du centre du bourg de Poliénas ;
- A environ 9 km au Sud de Tullins.

Sur le plan géomorphologique, le terrain naturel du secteur d'étude est situé à une **cote altimétrique comprise entre 185 m et 560 m NGF**.

La carrière de La Rivière est entourée par plusieurs infrastructures :

- Des zones cultivées et une station de transit et de traitement des matériaux au Nord ;
- Des boisements denses au Sud, à l'Est et à l'Ouest.

L'extrait de la carte IGN n° 3234O au 1/25 000e, présenté en page suivante, illustre la localisation de l'actuelle carrière.

Carte de situation au 1/25000e (extrait de la carte IGN 3234 O)

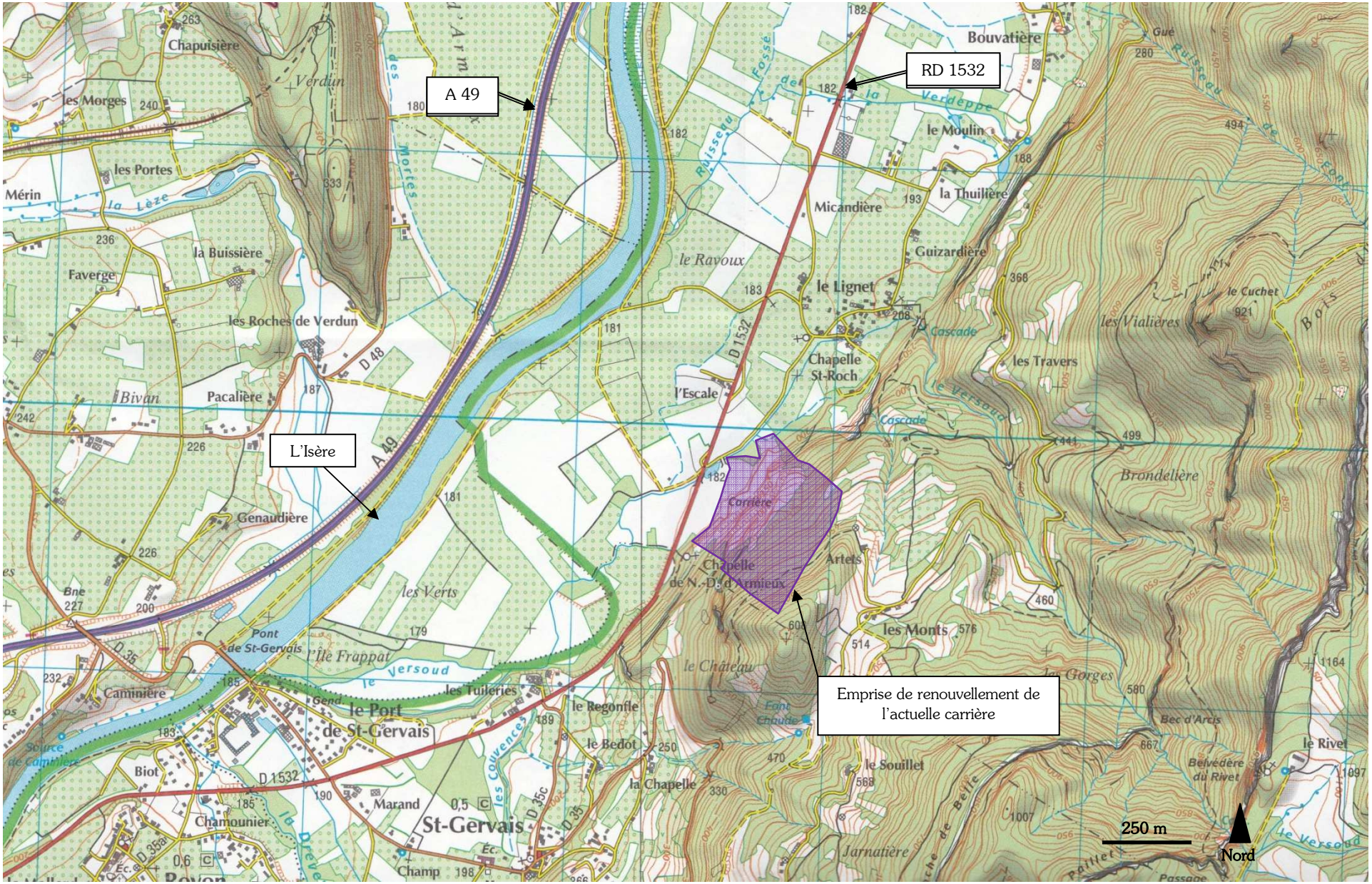

0.1.3. Récapitulatif des renseignements relatifs au projet de carrière

RECAPITULATIF DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CARRIERE		
Intitulés	**Postes**	**Renseignements**
Emplacement	Département	Isère
	Commune	La Rivière
	Lieux-dits	Mas d'Hartay – Fontaine d'Argivaux
	Superficie cadastrale de la demande	21,9 hectares
	Superficie utile	19,5 hectares
Installations annexes	Traitement de matériaux	Aucune installation de traitement de matériaux
	Autres installations	Station de transit de matériaux solide (35 000 m^2)
Matériaux de recouvrement	Période géologique	Secondaire
	Nature	Terre végétale et roche mère altérée
	Epaisseur	0 à 0,5 mètres selon les secteurs
	Volume total	25 000 m^3
	Utilisation	Réutilisation dans le cadre des opérations de remise en état
Substance à extraire	Nature	Calcaire
	Epaisseur du gisement exploité	375 m
	Réserve	~ 15 000 000 tonnes
	Destination	Structure sous chaussée, TP, …
	Tonnage moyen annuel	500 000 tonnes
	Tonnage maximum annuel	1 000 000 tonnes
	Cote minimale d'exploitation	185 m NGF
Caractéristiques d'exploitation	Méthode	Extraction par tranche horizontale
	Abattage	Explosifs
	Programme	Quinquennal
	Durée prévue	**30 ans**

0.1.4. Servitudes et contraintes réglementaires au droit du secteur d'étude

Les principales contraintes et servitudes réglementaires affectant le site sont :

- Le **milieu naturel** :
  - →Le site actuel se situe a environ 300 mètres de la ZNIEFF de type II n° 3817, « Chaînons septentrionaux du Vercors » ;
  - →Un corridor biologique d'importance régional a été identifié au droit du site. Ce dernier nécessite un entretien spécifique.
- Les **sites inscrits et/ou classés** :
  - →Aucun site inscrit ou classé n'a été identifié au droit du projet.
- L'**habitat proche** :
  - →L'habitat le plus proche correspond au hameau de « **Artets** », localisé à environ 125 mètres de la limite cadastrale Est du projet.
- Les **captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable des populations (AEP)** :
  - →Le périmètre de protection le plus proche du projet correspond au périmètre de protection rapproché du captage dit « Tourtonnière », localisé sur le territoire de la commune de Saint-Gervais. Ce dernier est localisé à une distance 1 400 mètres de la limite cadastrale Sud du projet.
- Le **risque inondation** :
  - →La commune de La Rivière est soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de « l'Isère aval », approuvé le 29 août 2007. Les terrains intégrés au projet se situent en dehors de toutes zones d'aléas.
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône - Méditerranée** :
  - →Le projet est compatible avec le SDAGE Rhône – Méditerranée.
- Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** :
  - →Aucun SAGE n'a été identifié dans le secteur d'étude.
- Les **documents d'urbanisme** :
  - →Le projet est compatible avec le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de La Rivière.
- Les **sites et monuments historiques** :
  - →Le monument historique le plus proche correspond l'ancienne fonderie des canons, localisée à 1 875 mètres de la limite cadastrale de l'actuelle carrière.
- La **Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)** :
  - →La commune de La Rivière est soumise à la **Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes du Nord**.
- Le **Schéma de COhérence Territoriale** :
  - →Le projet est compatible avec le SCOT de la Région Urbaine Grenobloise (RUG).
- La **loi montagne :**
  - →La commune de La Rivière n'est pas soumise à la loi montagne.
- Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) :**
  - →Le projet est compatible avec le SRCAE.
- Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :**
  - →Le projet est compatible avec le SRCE.

0.1.5. Etude des principaux effets du projet

Les effets du projet et les mesures d'atténuation proposées font l'objet d'une description synthétique pours les différents thèmes.

Sol et sous-sol

DESCRIPTION

Découverte

- ✓ Les terres de découvertes sont composées de la terre végétale et des stériles (roche mère altérée) et sont présentes sur une hauteur variable de 0 à 0,5 mètre selon les secteurs.

Gisement

- ✓ Le gisement correspond à un calcaire qui se développe sur une puissance de plus de 380 mètres.

Substratum

- ✓ Le substratum n'a pas été identifié dans le cadre des investigations géologiques.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Il existe différents risques :

- ✓ **Risque de pollution** par d'éventuelles fuites d'hydrocarbures, contenus dans les réservoirs des engins transitant sur le site de la carrière, au niveau des pistes, de la zone d'extraction et des aires de stockage ou par les éventuels déchets déposés par les tiers.
- ✓ **Risque de dégradation de la qualité des sols** lié aux opérations de découverte, à la manipulation et au stockage de la terre végétale.
- ✓ **Risque d'instabilité** des fronts d'exploitation.
- ✓ **Risque de vibrations** dues aux tirs de mines (deux tirs hebdomadaires).

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

Pollution

- ✓ Accès interdit au tiers, par le maintien, ou les cas échéant, le renforcement de la clôture périphérique associée à un portail clos en dehors des heures d'ouverture.
- ✓ Pas de stockages supplémentaires d'hydrocarbures, ni d'entretiens lourds des engins sur le site. Ces opérations seront réalisées au niveau des ateliers de la société, localisés en dehors du site.
- ✓ Présence de kits anti-pollution dans la cabine de chaque engin.
- ✓ Contrôle et entretien régulier de l'ensemble du parc motorisé.

Dégradation

- ✓ Limitation de la circulation des engins sur les pistes.
- ✓ Opérations de découverte effectuées par temps sec et en fonction des besoins de l'exploitation.
- ✓ Remise en état du site au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'extraction, dans la mesure du possible.

Exploitation

- ✓ Respect des pentes de stabilité du gisement exploité.
- ✓ L'abattage des matériaux s'effectuera par tirs séquentiels avec microretard, afin d'obtenir le meilleur rendement possible et d'abaisser les niveaux de vibrations.

Eaux superficielles

DESCRIPTION

Eaux superficielles

- ✓ L'hydrographie locale est dominée par la présence de l'Isère
- ✓ Le ruisseau de « Versoud » se trouve localisé au droit de la limite cadastrale Nord du site.
- ✓ Les eaux de ruissellement s'infiltrent naturellement et gravitairement dans les formations en place ou ruissellent sur le calcaire jusqu'à leur exutoire, constitué par le ruisseau de Versoud.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Les principaux effets envisageables sont les suivants :

- ✓ Les eaux d'arrosage des pistes et d'aspersion au niveau de la bascule sont et seront **intégralement recyclées**, par le biais d'un bassin de décantation.
- ✓ **La modification des conditions hydrologiques locales** par l'accroissement du coefficient de ruissellement. Cet effet restera de faible ampleur.
- ✓ **Aucune dégradation de la qualité des eaux superficielles** n'est à redouter suite aux travaux préparatoires et aux travaux d'exploitation, le site disposant de bassin de décantation, hydrauliquement connecté au du réseau hydrographique local.
- ✓ **Les eaux pluviales** seront collectées puis rejetées dans le milieu naturel après traitement par décantation gravitaire.

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

Préservation de la qualité des eaux superficielles

- ✓ Pas de stockages supplémentaires d'hydrocarbures, ni d'entretiens lourds des engins sur le site de la carrière. Ces opérations seront réalisées au niveau des ateliers d'une société spécialisée ou chez des concessionnaires.
- ✓ Présence de kits anti-pollution dans la cabine de chaque engin.
- ✓ Ravitaillement des véhicules de chantier effectué par cuve présente sur le site et munie d'un pistolet de distribution.
- ✓ Prévention des risques de dépôts sauvages avec le maintien et le renforcement éventuel de la clôture périphérique, d'un portail et de panneaux d'interdiction.

Atténuation des modifications des conditions hydrologique locale

- ✓ Redimensionnement des bassins de décantation afin d'améliorer le traitement des eaux pluviales du site.
- ✓ Curage ou déplacement régulier de cet ouvrage de garantir son efficacité. Les boues seront réutilisées ans le cadre des opérations de remise en état du site.
- ✓ Remise en état du site au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'extraction, dans la mesure du possible.

Eaux souterraines

DESCRIPTION

Eaux souterraines

- ✓ Le site actuel se situe en dehors de la nappe d'accompagnement de l'Isère et du ruisseau de « Versoud » et en dehors de tout champ d'expansion de crue.
- ✓ Les terrains intégrés au projet sont localisés en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Le projet de renouvellement de la carrière n'aura aucun impact sur les eaux souterraines.

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

Pollution

- ✓ Accès interdit au tiers, par la mise en place d'une clôture périphérique associée à un portail clos en dehors des heures d'ouverture.
- ✓ Pas de stockages supplémentaires d'hydrocarbures, ni d'entretiens lourds des engins sur le site. Ces opérations seront réalisées au niveau des ateliers de la société, localisés en dehors du site.
- ✓ Présence de kits anti-pollution dans la cabine de chaque engin.
- ✓ Ravitaillement des véhicules de chantier effectué par cuve présente sur le site et munie d'un pistolet de distribution.
- ✓ Contrôle et entretien régulier de l'ensemble du parc motorisé.

Défrichement

DESCRIPTION

Les terrains intégrés au projet présentent quatre composantes majeures :

- ✓ Les terrains boisés, non exploités ;
- ✓ Le front d'exploitation ;
- ✓ Le carreau d'exploitation associé aux différents stocks de matériaux ;
- ✓ Une zone d'accueil comprenant les bureaux, la bascule et l'aire de stationnement.

La frange arborescente représente une superficie de l'ordre de 4,1 hectares.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Les effets potentiels du défrichement sont les suivants :

- ✓ **Consommation progressive** des zones boisées au fur et à mesure de la progression de l'exploitation.
- ✓ **La modification des conditions hydrologiques locales** par l'accroissement du coefficient de ruissellement. Cet effet restera de faible ampleur.

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

Les mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- ✓ Opérations de découverte effectuées par temps sec et en fonction des besoins de l'exploitation.
- ✓ Remise en état du site de manière coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction avec la création d'un milieu dont la fonctionnalité et la qualité seront supérieures à celles existantes actuellement.
- ✓ Restitution d'une surface boisée de compensation à hauteur de 5,6 hectares.
- ✓ Défrichement progressif des terrains boisés selon les stricts besoins de l'exploitation.

Paysage local et perceptions visuelles

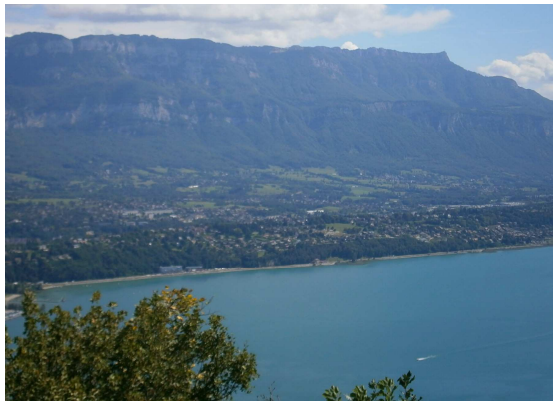

DESCRIPTION

Le paysage local est composé d'un ensemble de cinq unités paysagères principales :

- ✓ Des prairies et des zones cultivées ;
- ✓ Des zones boisées ;
- ✓ Le massif du Vercors ;
- ✓ Les zones d'habitats ;
- ✓ Les cours d'eau ;

Concernant les habitations périphériques, les perceptions visuelles sont les plus importantes depuis le lieu-dit « L'escale », se situant pratiquement en face du site d'exploitation.

Depuis les autres points de vue éloignés, les terrains concernés par le projet restent peu ou très peu perceptibles en raison de la distance significative avec les terrains concernés par le projet. Compte tenu des caractéristiques de l'actuelle carrière, cette perception ne présente pas un caractère disgracieux ni pénalisant pour l'observateur.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Les effets potentiels du projet sur le paysage sont les suivants :

- ✓ **Altération limitée de la qualité** du paysage local en raison d'un contexte géomorphologique favorable et de l'absence de point de vue sensibles localisés en périphérie du projet.
- ✓ **Accroissement des perceptions visuelles limitées** des stocks au sol.
- ✓ **Augmentation des perceptions visuelles** du front d'exploitation

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

Paysage

- ✓ Principe d'exploitation selon la méthode classique des tranches horizontales descendantes.
- ✓ Remise en état du site de manière coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction, dans la mesure du possible.
- ✓ Végétalisation rapide des zones ayant fait l'objet des travaux de remise en état.

Perceptions visuelles

- ✓ Défrichement progressif selon les stricts besoins de l'exploitation.
- ✓ Création d'un merlon périphérique paysager discontinu qui sera végétalisé immédiatement après sa mise en place.
- ✓ Remise en état du site de manière coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction, dans la mesure du possible.

La faune et la flore locale

DESCRIPTION

Habitats - Flore

Aucun habitat naturel ni aucune plante protégée n'ont été identifiés au droit du projet de renouvellement de carrière. Seule la hêtraie présente un enjeu modéré sur le site.

Faune

Un cortège d'espèces fréquente et niche au droit du projet de renouvellement. Seul le Bouvreuil pivoine et le Pouillot véloce présentent un enjeu de conservation important en Isère avec un statut « Quasi menacés ».
Le Lézard des murailles est également présent sur le site.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Les principaux effets envisageables sont les suivants :

- ✓ **Consommation partielle et temporaire des habitats** (zone de transit et de chasse) des espèces ornithologiques identifiées sur le site.
- ✓ **Restitution d'habitats, qui se caractériseront par une fonctionnalité accrue et une plus value écologique significative.**
- ✓ **Renforcement du corridor biologique,** identifié dans le secteur d'étude.

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

Faune

- ✓ Décapage progressif des terres de découverte selon les stricts besoins de l'exploitation.
- ✓ Remise en état du site, dans la mesure du possible, de manière coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction avec la création d'un milieu dont la fonctionnalité et la qualité seront supérieures à celles existantes actuellement.
- ✓ Mise en place d'un protocole spécifique d'abandon (ou de curage) des bassins de décantation des eaux pluviales, afin de limiter les impacts sur les batraciens.
- ✓ Création d'aménagements spécifiques aux reptiles et amphibiens (amas de bois, éboulis et pierriers).
- ✓ Suivis écologiques des espèces emblématiques, sur l'ensemble de la durée de l'exploitation.

MESURES DE COMPENSATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE DEROGATION

- ✓ Malgré la restitution de milieux boisés dans le cadre des opérations de remise en état du site, l'impact résiduel sur ce cortège restera modéré.
- ✓ Sur recommandation de ses experts naturalistes et du Pôle Biodiversité de la DREAL, la société « Carrière de La Rivière » a contacté l'Office National des Forêts pour identifier des boisements communaux qui seraient susceptibles d'être mis en sénescence. Ils représenteront une emprise de 8,5 hectares
- ✓ Un îlot de sénescence correspond à un boisement non exploité. Ceci implique que les bois morts, au sol ou sur pieds, sont laissés en place et l'intégralité du cycle sylvigénétique est maintenu. Ces espaces permettront l'expression des espèces décrites dans les paragraphes précédents. Cette zone de compensation sera localisée sur le territoire de la commune de La Rivière

Dossier de demande de dérogation

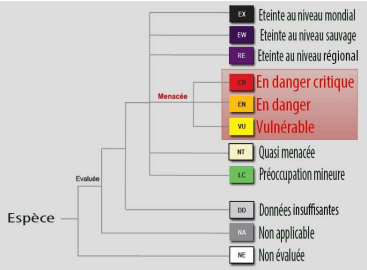

ESPECES CONCERNEES

Bergeronnette grise	Pic vert	Troglodyte mignon	Pic épeiche
Bouvreuil pivoine	Verdier d'Europe	Rougequeue noir	Serin cini
Chardonneret élégant	Hirondelle de rochers	Lézard des murailles	Grimpereau des jardins
Pinson des arbres	Pouillot véloce	Rougegorge familier	Mésange noire
Coucou gris	Mésange bleue	Roitelet huppé	Fauvette à tête noire
Sitelle torchepot	Mésange charbonnière	Pic épeichette	

EFFETS DIRECTS DU PROJET

Les principaux effets envisageables sont les suivants :

- ✓ **Consommation partielle et temporaire des habitats** (zone de transit et de chasse) des espèces ornithologiques identifiées sur le site.
- ✓ **Restitution d'habitats, qui se caractériseront par une fonctionnalité accrue et une plus value écologique significative.**
- ✓ **Renforcement du corridor biologique,** identifié dans le secteur d'étude.

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

- ✓ Décapage progressif des terres de découverte selon les stricts besoins de l'exploitation.
- ✓ Remise en état du site, dans la mesure du possible, de manière coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction avec la création d'un milieu dont la fonctionnalité et la qualité seront supérieures à celles existantes actuellement.
- ✓ Mise en place d'un protocole spécifique d'abandon (ou de curage) des bassins de décantation des eaux pluviales, afin de limiter les impacts sur les batraciens.
- ✓ Création d'aménagements spécifiques aux reptiles et amphibiens (amas de bois, éboulis et pierriers).
- ✓ Suivis écologiques des espèces emblématiques, sur l'ensemble de la durée de l'exploitation.

IMPACTS RESIDUELS

- ✓ Les zones décapées se limiteront à une emprise utile restreinte strictement délimitées pour les besoins de l'exploitation.
- ✓ Les opérations de découverte seront impérativement réalisées en dehors de la période de nidification qui a lieu du début de mois d'avril au début du mois de juillet.

MESURES DE COMPENSATION MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE DEROGATION

- ✓ Malgré la restitution de milieux boisés dans le cadre des opérations de remise en état du site, l'impact résiduel sur ce cortège restera modéré.
- ✓ Sur recommandation de ses experts naturalistes et du Pôle Biodiversité de la DREAL, la société « Carrière de La Rivière » a contacté l'Office National des Forêts pour identifier des boisements communaux qui seraient susceptibles d'être mis en sénescence. Ils représenteront une emprise de 8,5 hectares.
- ✓ Un îlot de sénescence correspond à un boisement non exploité. Ceci implique que les bois morts, au sol ou sur pieds, sont laissés en place et l'intégralité du cycle sylvigénétique est maintenu. Ces espaces permettront l'expression des espèces décrites dans les paragraphes précédents. Cette zone de compensation sera localisée sur le territoire de la commune de La Rivière et fera l'objet de suivis naturalistes.

Les zones naturelles (ZNIEFF, Natura 2000, APPB, ZICO, ...)

DESCRIPTION

Les ZNIEFF

Aucune ZNIEFF n'a été recensé au droit du projet.

Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'a été recensé au droit du projet.

Autres sites

Aucun autre site naturel n'a été recensé au droit du projet (ZICO, APPB, réserve naturelle, ...).

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Le projet de carrière ne sera pas susceptible de présenter d'impacts spécifiques sur les différentes zones naturelles présentes en périphérie de la carrière..

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

ZNIEFF et Natura 2000

- ✓ Arrosage préventif des pistes et des stocks par temps sec et venté.
- ✓ Limitation de la vitesse.
- ✓ Remise en état du site, dans la mesure du possible, de manière coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction avec la création d'un milieu dont la fonctionnalité et la qualité seront supérieures à celles existantes actuellement.
- ✓ Suivis écologiques des différentes espèces emblématiques sur l'ensemble de la durée d'exploitation.

Les commodités sur le voisinage

DESCRIPTION

Bruit

- ✓ Le niveau sonore résiduel (hors activité) se situe à 44 dBA au droit de l'habitation la plus proche.
- ✓ Le niveau sonore ambiant (carrière en activité) est similaire au bruit résiduel au niveau de cette habitation

Vibrations et projections

- ✓ Le site actuel est dépourvu de vibrations particulières, hormis lors des deux tirs hebdomadaires. Une étude vibratoire a confirmé que les vibrations produites se situaient largement en deçà des seuils réglementaires.

Poussières

- ✓ Le site pressenti pour l'implantation de la future carrière se situe en zone peu polluée en ce qui concerne les poussières.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Les principaux effets envisageables sont les suivants :

- ✓ **Maintien des niveaux sonores** dans le cadre du renouvellement de l'exploitation au niveau des habitations les plus proches du site.
- ✓ **Emission potentielle de poussières** lors des opérations de découverte (manipulation et stockage de la terre végétale) et de l'exploitation.

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

Bruit

- ✓ Utilisation d'un matériel conforme à la réglementation en vigueur.
- ✓ Principe d'exploitation selon la méthode classique des tranches horizontales descendantes.
- ✓ Contrôles et mesures régulières du niveau sonore au droit du site et de l'habitat le plus proche.

Vibrations

- ✓ Matériel conforme à la réglementation en vigueur.
- ✓ Réalisation d'une étude vibratoire pour mesurer les vibrations au droit des habitations les plus proches et définir une loi de propagation des vibrations permettant d'estimer la charge unitaire maximale à mettre en œuvre.

Poussières

- ✓ Arrosage préventif des pistes et des zones devant faire l'objet des travaux de découverte par temps sec et venté.
- ✓ Limitation de la vitesse.
- ✓ Mesure de poussières conformément au décret n°2013-797 du 30 août 2013.

Le transport

DESCRIPTION

Transport

Les principales voies de communication du secteur d'étude sont rappelées ci-après :

- ✓ La RD 1532, qui relie Grenoble à Romans-sur-Isère en rive gauche de l'Isère ;
- ✓ L'autoroute A49, qui assure la liaison entre Grenoble et Valence.

Trafic

Le flux routier moyen sur la RD 1532 est de l'ordre de 7 300 véhicules par jour dont 570 Poids Lourds.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Les effets potentiels attendus sont les suivants :

- ✓ Les niveaux de production seront maintenus et n'engendreront pas d'**augmentation du nombre de poids lourds** sur les axes routiers périphériques.
- ✓ La société Carrière de la Rivière a élaboré une gestion et une logistique aboutie de la rotation des poids lourds desservant à la fois la carrière mais également les centres de consommation, ceci dans le but de limiter l'impact sur le trafic routier local

MESURES D'ATTENUATION A METTRE EN PLACE

Accès et transport

- ✓ Entretien de l'accès au site.
- ✓ Evacuation des matériaux essentiellement par la route départementale 1532.
- ✓ Maintien du laveur de roues et d'une piste en enrobés.
- ✓ Limitation de la vitesse sur le site.
- ✓ Respect des heures d'ouverture du site.
- ✓ Utilisation de matériel conforme à la réglementation en vigueur.
- ✓ Entretien régulier des poids lourds.
- ✓ Les registres et les plans seront tenus à jour.

Le remise en état du site

PRESENTATION

Les terrains concernés par le projet se caractérisent par un **aspect agricole et naturel.**

Par ailleurs, l'environnement périphérique présente une vocation essentiellement **agricole et naturelle.**

OBJECTIFS

Les travaux de remise en état devront répondre à plusieurs objectifs :

- ✓ **Assurer la sécurité du site après l'arrêt de l'activité.**
- ✓ **Permettre la réintégration du site dans son environnement.**
- ✓ **Mettre en valeur le nouveau site dans son paysage.**

MESURES PRISES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE REMISE EN ETAT

A l'issue de la période d'exploitation proprement dite, les travaux d'extraction auront restitués :

- Un **front d'exploitation** comprenant au maximum 24 gradins résiduels sur lesquels des **aménagements spécifiques** seront réalisés, à savoir :
  - ✓ Le **maintien de zones rupestres**, favorables à l'avifaune nicheuses tels que les rapaces ou encore les reptiles qui utiliseront ces secteurs comme solarium ;
  - ✓ Des **cônes d'éboulis** qui constitueront un habitat favorable aux **reptiles** et aux **insectes**. Ces zones spécifiques pourront également être considérées comme une **ressource trophique pour l'avifaune et les chiroptères** ;
  - ✓ Une **plantation d'arbres** sur certaines risbermes à hauteur de 1,2 hectares. Les banquettes résiduelles seront préparées avant la plantation de jeunes plants en godets (feuillus et résineux).

  Ces fronts végétalisés, d'une emprise de l'ordre d'un hectare, constitueront également **des corridors biologiques de premier plan pour l'avifaune et les chiroptères**.
- **Un carreau résiduel reconverti en prairie agricole (2,4 hectares) et en zone forestière (4,4 hectares) ;**
- Le **bassin de décantation** sera **conservé et reconverti en zone humide.** Les conditions pratiques d'aménagement de la zone humide au niveau du bassin de décantation des eaux pluviales sont présentées en page suivante ;
- Des **pierriers et de amas de bois mort, favorables à différentes espèces** (amphibien, insectes, reptiles) seront créés à la fois au niveau des bassins de décantation et des gradins. Ces éléments pourront idéalement être restitués de manière graduelle, au fur et à mesure de l'abandon des gradins supérieurs.
- **L'ancienne zone d'accueil (bureau, bascule, …) sera ensemencée**.

Compte tenu de ses caractéristiques à l'issue des travaux de remise en état, le site fera l'objet d'une utilisation future à **vocation exclusivement agricole et naturelle**.

0.2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

L'étude de dangers d'une installation classée pour la protection de l'environnement, est un examen des risques et dangers liés au fonctionnement de l'installation.

Elle expose les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident en montrant les accidents susceptibles d'intervenir, que leur cause soit d'origine interne ou externe, et en décrivant la nature et l'extension des conséquences pour l'environnement.

Le résumé non technique est présenté aux pages suivantes.

Etude des dangers

IDENTIFICATION DES SOURCES POTENTIELLES DE DANGERS INHERENTES AU SITE

L'analyse des divers risques fait apparaître principalement des risques traditionnels inhérents au fonctionnement de la future carrière :

- ✓ Des **risques liés à la présence d'engins** susceptibles de menacer davantage la sécurité du personnel que l'environnement (véhicules de chantiers et installations de traitement de matériaux).
- ✓ Des risques liés à une **pollution superficielle** par déversement accidentel d'hydrocarbure sur le sol.
- ✓ Un **risque de noyade** dans le bassin de décantation.
- ✓ Des **risques d'incendie** liés à la présence d'engins à moteur.
- ✓ Des **risques d'explosion**, par ailleurs très improbables, liés à la présence de réservoirs d'air disposé sur la foreuse, et les engins de chantier et à l'emploi d'explosifs.

RISQUES ETUDIES ET CONSEQUENCES POUR L'ENVIRONNEMENT

Risque étudié	Conséquences immédiates	Distance d'influence maximale	Conséquences pour l'environnement	Mesures préventives mises en œuvre	Mesures d'intervention d'urgence
Déversement accidentel de gasoil sur le sol (250 l)	. Surface contaminée : environ 5 m^2 ; . Profondeur maximale de percolation du polluant : 0,34 m.	6 m	**Pas de conséquence**, le phénomène restera circonscrit dans l'emprise du site	. Entretien régulier des engins dans un atelier adapté situé à l'extérieur de l'emprise de la carrière ; . Plan de circulation interne des engins ; . Consignes de sécurité et formation du personnel.	. Confinement de la pollution à partir de feuilles et rouleaux absorbants ; . Plan d'intervention.
Incendie d'un véhicule de chantier à partir d'une nappe de gasoil de 2 m de diamètre	Incendie se propageant par rayonnement thermique	Distance de sécurité calculée : 10 m		. Entretien des engins ; . Clôture périphérique et portail de fermeture.	. Présence d'un extincteur de classe B dans chaque engin.
Incendie au droit de la cuve d'hydrocarbures	Incendie se propageant par rayonnement thermique	Distance de sécurité calculée : 18,9 m		. Mise en place de bouée, munies de toulines à proximité de toute zone susceptible de présenter un risque	. Présence d'un gilet de sauvetage dans les engins circulant au niveau du plan d'eau
Risque de noyade	Risque de noyade	/		. Mise en place de bouée, munies de toulines à proximité de toute zone susceptible de présenter un risque	. Présence d'un gilet de sauvetage dans les engins circulant au niveau du bassin de décantation
Explosion d'un réservoir d'air comprimé	Dégâts matériels	5 m		. Entretien des engins ; . Plan de circulation interne des engins ; . Consignes de sécurité et formation du personnel.	. Plan d'intervention.
Explosion des charges de minage	Dégâts matériels	180		. Utilisation de charge spécifiquement dimensionnée pour le site de La Rivière . 1 tir hebdomadaire ; . tirs micro-séquencés.	. Plan d'intervention.

Carte de synthèse des risques pour l'environnement extérieur (Echelle : 1/5000°)

Légendes

Déversement accidentel

Incendie sur un engin de chantier et installation de traitement

Distance de sécurité pour un rayonnement de 8 KW

Distance de sécurité pour un rayonnement de 5 KW

Distance de sécurité pour un rayonnement de 3KW

Etude des dangers (suite)

EVALUATION ET PRISE EN COMPTE DE LA PROBABILITE D'OCCURRENCE, LA GRAVITE DES CONSEQUENCES ET LA CINETIQUE

Risque étudié	Probabilités d'occurrence (1)	Gravité (2)	Cinétique
Déversement accidentel de gasoil sur le sol (250 l)	D	Négligeable	Rapide
Incendie d'un véhicule de chantier à partir d'une nappe de gasoil de 2 m de diamètre	E	Négligeable	Lente
Incendie au droit de la cuve d'hydrocarbures	E	Négligeable	Rapide
Risque de noyade	C	Négligeable	Rapide
Explosion d'un réservoir d'air comprimé	E	Négligeable	Rapide
Explosion des charges de minage	E	Négligeable	Rapide

(1) Classe de probabilité définie en fonction des critères retenus par l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 29.09.2005
(2) Gravité évaluée au regard des critères de classement de l'annexe 3 de l'arrêté ministériel du 29.09.2005.

MESURES DE PREVENTION

Ces mesures comprennent essentiellement :

- ✓ Une organisation de la prévention ;
- ✓ Une prévention matérielle de l'incendie ;
- ✓ Une organisation de la lutte contre les accidents ;
- ✓ Des mesures à prendre en cas d'accident ou d'incident.

CONCLUSIONS

L'étude des dangers potentiels montre que l'activité du site ne produira aucun risque grave ou irrémédiable pour l'environnement extérieur.

En définitive, compte tenu des procédés mis en œuvre et des divers moyens et mesures mis en place, il apparaît que les dangers pour l'environnement seront limités et pourront être considérés comme maîtrisés.

0.3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES EFFETS SUR LA SANTE

L'évaluation des risques sanitaires s'articule autour de quatre phases :

- **L'identification et l'inventaire des substances** à effet potentiel sur la santé des populations ;
- **Les relations dose-réponse** et les effets sur la santé ;
- **L'évaluation de l'exposition humaine** ;
- **La caractérisation des effets et des risques sanitaires**.

Le résumé non technique est présenté aux pages suivantes.

Etude des effets sur la santé

IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EMISES

L'identification des substances émises est réalisée à partir de l'analyse des produits mis en œuvre dans le cadre du projet qui correspond :

- ✓ Au **produit naturel** constituant les matériaux bruts à traiter ;
- ✓ Aux **produits finis stockés** sur le site ;
- ✓ Au **gas-oil**, liquide inflammable de 2ème catégorie, qui constitue le carburant indispensable au fonctionnement des divers engins de chantier utilisés (chargeuse, dumpers, véhicules etc.).
- ✓ Aux **gaz d'échappement** rejetés par les moteurs thermiques des engins de chantier ;
- ✓ A **l'eau** utilisée pour la lutte préventive contre les poussières.

Les substances émises se regroupent en deux catégories :

- ✓ Des **rejets gazeux** provenant du fonctionnement des véhicules thermiques utilisés sur le site de la carrière ;
- ✓ Les **particules solides** de faible diamètre qui correspondent à des poussières liées à l'exploitation de la carrière.

VECTEURS DE TRANSFERT

Trois vecteurs de propagation potentiels doivent être pris en considération : l'eau, le sol et l'air.

Dans le cadre du fonctionnement normal du site, il n'a été identifié aucune substance à effet potentiel sur la santé humaine, susceptible de transiter par l'eau ou le sol. L'air reste le seul vecteur de transfert possible.

CONCLUSIONS

Trois aspects particuliers se dégagent de l'étude des effets sur la santé :

- ✓ **L'air est le seul vecteur potentiel** de propagation des substances émises ;
- ✓ Les différentes substances identifiées (oxyde de carbone et d'azote, poussières inhalables) présentent des **concentrations très inférieures à celles des valeurs de référence** ;
- ✓ Aucune cible sensible (crèches, hôpitaux…) ne peut être véritablement désignée en deçà d'un rayon de 1450 m des sources d'émission.

Les concentrations calculées dans la situation actuelle sont inférieures à la valeur de référence retenue pour la silice (3 µg/m^3) dans le cadre de l'étude et au niveau de fond de la zone d'étude. Par ailleurs, les **coefficients de danger sont très largement inférieurs à 1**.

Aussi, il peut être conclu que le fonctionnement du site ne sera pas à l'origine d'effets sur la santé des populations proches et des populations dites « sensibles ».

0.4. RAISONS DU PROJET

0.4.1. Généralités

La demande est motivée par la volonté :

- de **maintenir la production de matériaux** sur le site de la carrière de La Rivière ;
- **d'exploiter et valoriser** au maximum la ressource présente ;
- de **favoriser l'insertion finale du site** dans le paysage naturel en réaménageant de manière cohérente l'ensemble du site ;
- de **limiter, par le maintien de l'exploitation, la circulation des poids-lourds** venant d'autres sites et les sources de pollution sur les routes locales.

0.4.2. Raisons techniques du projet

La carrière de La Rivière alimente l'agglomération grenobloise en matériaux de qualité pour les travaux publics (graves). **Cela représente une source d'économie significative du gisement de matériaux alluvionnaires.**

L'activité carrière constitue un enjeu de taille pour l'entreprise qui souhaite poursuivre ses possibilités d'accès direct à la ressource pour pérenniser son activité.

0.4.3. Raisons socio-économiques

0.4.3.1 Besoins en granulats

La carrière de La Rivière a une zone de chalandise locale, qui s'étend sur une trentaine de kilomètres.
En France, mais également en Isère, la consommation moyenne de granulats est de 7 tonnes par habitant et par an.

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Isère (approuvé en 2004) indique que la consommation départementale de granulats concerne à 9 % les roches calcaires (données de 1995).
Le cadre régional « matériaux et carrières », validé par les Préfets de département en 2013, a vocation à orienter la gestion des matériaux à l'échelle de la région.

Il prévoit notamment de réduire l'exploitation des carrières alluvionnaires en eau et de garantir les capacités d'exploitation des carrières de roche massive (en privilégiant leur développement en substitution aux carrières alluvionnaires).

0.4.3.2 L'emploi

Le renouvellement de la carrière de La Rivière pérennisera sur le long terme :

- L'implantation locale de la société Carrière de La Rivière ;
- Son activité économique et donc ses emplois : 4 emplois sur la carrière ;
- L'alimentation des installations de traitement voisines qui emploient 2 personnes.

D'autre part l'industrie des granulats par ses relations avec les fabricants de matériel, les prestations d'études ou de contrôle, les transports, les industries de transformation, etc. concourt au maintien de multiples activités.

On estime que l'industrie du granulat génère pour un emploi direct environ 4 emplois indirects, qui touchent plusieurs corps de métiers, à l'échelle locale et régionale :

- Commerçants et entreprises de services de la région ;
- Transporteurs routiers ;
- Services de maintenance, etc…

0.4.3.3 Le transport

La fermeture du site de La Rivière engendrerait de plus longs transports entre les sources d'approvisionnement et les chantiers, ce qui impliquerait :

- Des dépenses énergétiques supplémentaires ;
- Une nuisance forte sur l'environnement ;
- Une nuisance sur la qualité du réseau routier (trafic, longues distances).

0.4.4. La valorisation du gisement disponible

Le projet de la société Carrière de La Rivière s'inscrit dans une cohérence industrielle qui vise à achever la valorisation du gisement de la carrière, **tout en optimisant les infrastructures et équipements existants.**

Cette démarche aura pour conséquence de minimiser l'empreinte sur l'environnement, en évitant notamment, la multiplication des ouvertures de nouveaux sites.

0.4.5. La qualité des matériaux du site de LA RIVIERE

Une fois traités, ces matériaux fournissent des produits finis de différentes granulométries destinés à être commercialisés sur le marché départemental de l'Isère pour le compte, des collectivités, des particuliers et des sociétés du BTP :

- Les fractions 0/20 et 20/40 à destination des bétons ;
- La fraction 40/100 à destination des enrobés, de GNT et de structure de chaussées.

0.4.6. Un contexte environnemental favorable

Le projet de renouvellement de la carrière de La Rivière s'avère être relativement isolé et éloigné de zones d'habitat.

La carrière de La Rivière se situe en dehors de toute zone naturelle instaurée pour la protection des richesses faunistiques et floristiques.

0.4.7. Un projet compatible avec le POS de la commune de LA RIVIERE

La commune de La Rivière possède un Plan d'Occupation des Sols (POS), approuvé le 30 juin 2006.

Les terrains intégrés au projet de renouvellement sont classé en zone NCa du POS, autorisant l'exploitation de la carrière.

0.4.8. Un projet compatible avec l'ensemble des documents planificateurs

Le projet de renouvellement de l'actuelle carrière apparaît compatible avec les différents documents planificateurs et notamment :

- Le Schéma Départemental des Carrières de l'Isère ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône – Méditerranée ;
- La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) ;
- Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération grenobloise ;
- Le Cadre Régional « Matériaux et Carrières » (CRMC) ;
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ;
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

0.4.9. Raisons liées à la remise en état

Il est rappelé que les terrains concernés par le projet de renouvellement sont actuellement occupés par une zone de stockage de matériaux, des fronts d'exploitation et des boisements. Par ailleurs, l'environnement périphérique présente une vocation essentiellement agricole et naturelle.

La remise en état actuellement autorisée dans le cadre de l'arrêté préfectoral n° 2003-04512 du 5 mai 2003, prévoit la restitution d'une prairie au niveau du carreau d'exploitation et de fronts sur la partie supérieure.

Compte tenu de la présence de boisement sur les zones encore non exploitées qui devront faire l'objet d'une demande de défrichement, une remise en état naturelle constituée de boisement a été retenue.

Les orientations de remise en état permettront d'améliorer la qualité intrinsèque du site et de proposer une valorisation des milieux en créant des habitats favorables à l'apparition et au développement de différentes espèces pionnières et protégées.

0.4.10. Un projet respectueux des principes propres au développement durable avec l'utilisation et l'optimisation d'infrastructures déjà existantes

Les matériaux extraits seront utilisés pour alimenter l'installation mobile de traitement.

L'accès à la carrière de La Rivière s'effectue directement depuis le RD 1532, voirie parfaitement adaptée à la circulation poids-lourds.

La sortie de la carrière sur la RD 1532 bénéficie d'une excellente visibilité.

Les camions transportant les produits finis utiliseront l'accès actuel de la carrière.

La mise en œuvre du projet ne nécessitera la création d'aucune infrastructure particulière.